



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Défaillances publiques face aux inondations

Question écrite n° 13237

Texte de la question

M. Hadrien Clouet interroge Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur les défaillances publiques face aux crues. Le dérèglement climatique s'exprime notamment par des inondations plus fréquentes et plus violentes. Il s'agit d'une menace internationale, d'Afghanistan au Brésil en passant par l'Espagne, mais la France se retrouve en première ligne : les tempêtes Nils, Goretti, Ingrid et Pedro s'ajoutent à quarante jours de pluie ininterrompue dans certaines zones pour créer des crues généralisées. Au total, il s'agit de la plus longue période précipitations consécutives depuis leur mesure initiale en 1959. Ces phénomènes constituent ainsi un point culminant, après les coulées de boue du Var au Midi-Pyrénées fin novembre 2014, la crue du littoral ouest des Alpes Maritimes en octobre 2015, la tempête sur les bassins de la Seine et de la Loire au printemps 2016, les crues dans le Pas-de-Calais à l'hiver 2023-2024 ou la tempête Jerry sur la Guadeloupe en 2025. Dites « naturelles », ces catastrophes sont en réalité causées par l'action humaine *via* le réchauffement climatique et voient leurs effets décuplés par l'aménagement capitaliste du territoire. Si des populations ont toujours été exposées aux crues, en bord de cours d'eau ou sur des espaces traditionnellement menacés, comme dans les 124 territoires à risque important d'inondation, ces catastrophes représentent l'avenir proche. En témoigne la hausse des tarifs d'assurance, face au déficit croissant de l'indemnisation des catastrophes naturelles. Il convient donc de s'organiser pour ne pas abandonner l'urgence aux populations frappées : planifier une réponse publique aux aléas climatiques, qui tourne le dos à des décennies de décisions absurdes et de passivité totale. Dès août 2021, le rapport du GIEC pointait l'augmentation des fréquences et de l'intensité des précipitations depuis les années 1950. Le réchauffement provoque cinq types de désastre en matière d'inondations : plus nombreuses, plus intenses, plus souvent combinées à d'autres événements extrêmes, accentuées par l'élévation du niveau de la mer sur les côtes et par les températures accrues qui augmentent la vapeur d'eau déversée en inondations pluviales. Face à ce défi, il l'appelle à engager la planification écologique, pour mener une politique de sécurité civile, d'aménagement du territoire et d'adaptation des villes. Ainsi, en premier lieu, dans un souci de sécurité civile, il souhaiterait savoir comment le Gouvernement améliorera la coordination des différents acteurs (État, collectivités, entreprises, associations, gestionnaires de réseaux) autour de plans de gestion de risques. Assurera-t-il la distribution d'informations et de consignes claires aux populations, notamment les moins habituées aux inondations, *via* les applications dédiés, des systèmes d'alerte universels et les messages publics précis ? Prendra-t-il au sérieux sa propre déclaration selon laquelle « la solidarité nationale s'applique, concrètement » en raccourcissant les délais d'indemnisation ? Cessera-t-il de se défaire du cofinancement en matière de prévention des risques ou de travaux sur la taxe Gemapi ? Financera-t-il de nouvelles capacités de prévision météorologiques, notamment *via* observations radar (donc une souveraineté satellite) et la modélisation subséquente anticipant les déplacements liquides ? Cessera-t-il de faire obstacle à un plan climat européen ambitieux, freiné par le Gouvernement français en dépit des échéances de la CCNUCC ? En second lieu, dans un souci d'aménagement du territoire, il souhaiterait savoir si le Gouvernement travaillera à accentuer l'infiltration des eaux, à la fois en végétalisant des zones artificielles, en réintroduisant de la vie dans les sols (deux tonnes de vers de terre par hectare permettent à 360 mm de pluie horaire d'entrer sous terre), soit en renouvelant la porosité des sols agricoles incapables d'absorber l'eau en raison de leur surexploitation ? Aménagera-t-il de nouveaux lacs de rétention dans les prochaines années, afin d'accueillir les crues et restituer des eaux manquantes l'été ? Protègera-t-il les zones humides (plans d'eau, berges, tourbières, marais), qui ne couvrent guère plus que 3 % du territoire alors qu'elles jugulent le ruissellement et se gonflent des trop-pleins

d'eau ? Ouvrira-t-il de nouvelles formations professionnelles, technologiques et universitaires en hydrologie régénérative, pour reconstituer des espaces et des sols protecteurs face aux crues ? En troisième lieu, dans un souci d'adaptation des villes, le Gouvernement donnera-t-il les moyens aux communes de repenser l'espace urbain sans reconstruire sur la base de plans erronés (en promouvant les constructions surélevées, les voies en hauteur, la sécurisation et le découplage des réseaux nécessaires à la vie comme l'énergie, l'eau, les transports ou les déchets) sans reproduire les erreurs antérieures, en revenant notamment sur les coupes de dotations ? Enfin il souhaite savoir s'il envisage d'éloigner les bâtiments accueillant des populations vulnérables, enfants ou personnes âgées, des zones inondables – sans en tirer prétexte à destruction de l'habitat informel sans aucun relogement, comme à Mayotte.

Données clés

Auteur : [M. Hadrien Clouet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13237

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2026](#), page 1846